



ARRETE MUNICIPAL N°DP / 2022_399
du 25 novembre 2022
Portant sur la réglementation du stationnement et de la
circulation des véhicules.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

Service Police Municipale
Dossier suivi par ASVP
T 05 62 28 48 31
E asvp@condom.org

Le Maire de CONDOM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'article 131.13 du Code Pénal,

Vu les articles R417-10 et R417-12 du code de la route,

Vu la demande présentée le **25 novembre 2022** par la **Directrice de l'école La Fontaine de la Ville de Condom,**

Considérant que dans l'intérêt de la commodité et de la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules à l'occasion d'une matinée sportive pour le Téléthon,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour permettre, dans de bonnes conditions, l'organisation d'une matinée sportive dans le cadre du Téléthon, **la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits (sauf véhicules de secours et de Gendarmerie),**

PLACE CORNEILLE
Le vendredi 02 décembre 2022
De 09h30 à 12h00

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La signalisation sera installée par les services techniques.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CONDOM,
- Monsieur le Chef de Centre de Sapeurs-Pompiers de CONDOM,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est **transmise au pétitionnaire.**



A CONDOM, le 25 novembre 2022
Le Maire,
Jean-François ROUSSE